

ments en conséquence. Je ne suis pas le critique de mon parti pour les questions relatives aux institutions financières, mais bien pour les questions relatives aux consommateurs et aux sociétés.

Ce que j'ai dit, c'est que, du point de vue de notre parti, cette mesure législative prévoit une réforme de nos institutions financières qui assurera une meilleure réglementation du marché financier. Elle comprend aussi certaines dispositions relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs.

Je comprends que le député d'en face veuille savoir quels seront nos amendements. Je me contenterai de dire qu'ils seront fondés sur des faits et sur notre désir de voir la Chambre adopter le meilleur projet de loi possible.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, je serai très bref. Le député a parlé de l'entente au sujet d'AMEX, entente que le gouvernement actuel a conclue avec l'American Express dans les heures sombres qui ont précédé les dernières élections.

Comme lui, je veux moi aussi dire clairement que, à mon avis, cette entente a été concoctée avec les États-Unis, de façon que les banques américaines, et notamment cette institution, puissent faire des affaires au Canada et qu'elles puissent aussi commencer à y vendre de l'assurance. Je pense qu'on a alors laissé le loup entrer dans la bergerie.

J'ai une question très directe à poser. Le député a parlé très clairement des nombreuses faillites au Canada. Celle de la Northland Bank a été monumentale et a coûté, sauf erreur, des milliards de dollars au gouvernement, et par conséquent, aux contribuables canadiens.

Le député n'a pas parlé de ce cas particulier. Pourrait-il nous dire ce qu'il pense du renflouage par le gouvernement fédéral et aux frais des contribuables canadiens, de ces énormes conglomerats, du moins, c'est ainsi que je les appelle, et nous exposer aussi la position de notre parti à cet égard?

**M. MacDonald (Dartmouth):** Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de sa question, qui est très sérieuse. Quand on parle de faillites, il ne faut pas oublier que la question est fort complexe. En ce moment, le Parti libéral travaille avec diligence pour que l'étude préalable qui se fait en ce moment sur une autre mesure

législative concernant ce type de réforme aboutisse à un nouvel équilibre entre toutes les parties intéressées.

La difficulté que nous avons en ce moment, c'est que les gouvernements n'interviennent pas lorsqu'il faudrait le faire, qu'ils ne modernisent pas les mesures législatives, qu'ils ne tiennent pas tête aux lobbyistes influents, aux groupes de pression puissants, afin de modifier les lois pour garantir l'équité, colmater les échappatoires, prendre des règlements qui normalisent efficacement un secteur comme celui des services financiers. Le gouvernement a probablement sa part de responsabilité. On peut protester tant qu'on voudra, si le gouvernement a causé le problème par sa négligence, son incapacité d'intervenir, il demeure que, probablement, il a un rôle à jouer pour rétablir un peu d'ordre. Et je pense que c'est ce qui s'est passé dans ce cas-ci.

Malheureusement—je répète sans cesse ce mot, car nous avons peut-être le droit de dire que le gouvernement n'a pas su agir alors qu'il avait été prévenu de nombreux problèmes et d'échappatoires qui auraient pu, qui auraient dû être réglés ou colmatés. Il est regrettable que, lorsque le gouvernement doit payer les pots cassés, ce soient toujours les contribuables qui écopent.

Pour répondre à la question, je dirai que si les gouvernements font ce qui s'impose, les contribuables n'auront pas à fait ce qu'ils n'ont pas faire, c'est-à-dire payer les erreurs du gouvernement.

**M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt):** Madame la Présidente, ces projets de loi sont très complexes et je ne vais pas essayer de m'attarder à une mesure précise. Je tiens à faire quelques remarques, cependant, parce que les banques ne donnent pas aux Canadiens le genre de service qu'ils devraient recevoir.

La plupart des Canadiens espèrent que la prochaine fois qu'on révisera la Loi sur les banques, on réduira les pouvoirs des banques et que les propriétaires de petites entreprises, d'exploitations agricoles et de maisons ne seront pas aussi défavorisés qu'auparavant quand ils auront affaire à elles.

Il n'y a aucun doute, pour le public canadien, que les banques sont presque invulnérables. Par conséquent, les gens qui ont affaire à ces grandes sociétés se sentent démunis devant elles.